



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, à Farnham, le 6 octobre 2014, à 19 h, conformément aux dispositions du décret, et à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Claveau, Jean Lalande, Vincent Roy, Roger Noiseux et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

### **Première période de questions**

Les quinze personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Règlement de salubrité;
- Subvention à la Fondation Jean-Jacques-Bertrand.

#### **2014-351 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

41. Renouvellement du contrat d'assurances de dommages;
42. Embauche d'un pompier;
43. Routes du ministère des Transports - Signalisation.

### **Procès-verbaux**

#### **2014-352 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2, 8 et 11 septembre 2014**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2, 8 et 11 septembre 2014 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2, 8 et 11 septembre 2014.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tel que présentés.

### **Réglementation**

#### **2014-353 Règlement sur les dérogations mineures - Avis de motion**

Monsieur le conseiller Rico Laguë donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement sur les dérogations mineures* afin de remplacer celui actuellement en vigueur.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.



**2014-354**      ***Règlement concernant les animaux - Avis de motion***

Monsieur le conseiller Roger Noiseux donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau *Règlement concernant les animaux* afin de retirer les dates fixes de validité des médailles.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.

**2014-355**      ***Adoption du projet de Règlement sur les dérogations mineures***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement sur les dérogations mineures* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-356**      ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 29 septembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-357**      ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement 457 de construction***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 2 septembre 2014;



CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 29 septembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement modifiant le Règlement 457 de construction* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-358**

**Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 29 septembre 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-359**

**Adoption du *Règlement concernant la collecte des déchets solides et des matières recyclables***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 août 2014;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement concernant la collecte des déchets solides et des matières recyclables* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2014-360**

**Adoption du *Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 août 2014;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux



ET RÉSOLU unanimement que le *Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

2014-361

**Brome-Missisquoi en égalité - Appui**

Document : Projet de déclaration de principes en faveur de l'égalité des femmes, non daté.

CONSIDÉRANT que le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnu par les chartes québécoises et canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, les femmes du Québec ont pu constater d'importants acquis et progrès d'égalité, mais que nous observons encore des inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales qui contribuent à maintenir leur dépendance économique, briment ainsi leur autonomie;

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est le premier principe de la Charte en développement durable du Conseil régional des élus Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que la pauvreté est étroitement liée aux déterminants de la santé et qu'il importe de travailler autant globalement que spécifiquement et de façon concertée pour apporter des changements significatifs et durables;

CONSIDÉRANT que la difficulté de concilier le travail, les études et la famille pour certaines femmes a des impacts sur la sécurité économique de ces dernières, mais aussi sur leur santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT que les préjugés, la discrimination, les stéréotypes et les inégalités entre les sexes dans les rôles économiques exacerbent la vulnérabilité des femmes;

CONSIDÉRANT que dans les situations de faible revenu, les contraintes dans la gestion budgétaire forcent les personnes à couper sur les besoins de base, tels que l'alimentation et la qualité du logement;

CONSIDÉRANT que la pression et le stress de l'insécurité économique affecte la santé physique et mentale des femmes particulièrement pour les femmes monoparentales et les femmes seules;

CONSIDÉRANT que les impacts du décrochage scolaire sur les perspectives économiques sont accentués pour les filles;

CONSIDÉRANT que la pauvreté aurait d'importantes conséquences sur le réseau social des personnes entraînant un sentiment d'isolement et d'exclusion;

CONSIDÉRANT que pour les femmes affectées par des conditions économiques précaires, le transport collectif devient un enjeu primordial en vue de préserver leur autonomie;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham reconnaisse et déclare que les inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales vécues



par les femmes contribuent à maintenir leur dépendance économique brimant ainsi leur autonomie.

QUE la Ville de Farnham reconnaisse aussi l'importance d'améliorer les conditions économiques et sociales des femmes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE la Ville de Farnham s'engage à collaborer à la réalisation d'actions concrètes visant à améliorer la sécurité économique des femmes de Brome-Missisquoi.

### **Finances municipales**

**2014-362**

#### **Projet de Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 3)**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur imminente de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi 3)* ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi prévoit que les régimes doivent être modifiés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, afin d'y prévoir le partage à parts égales des coûts et le partage des déficits éventuels pour le service postérieur au 31 décembre 2013 entre les participants actifs et l'organisme municipal, ainsi que la constitution d'un fonds de stabilisation;

CONSIDÉRANT que le projet de loi précise que le coût maximal du régime, composé de la cotisation d'exercice et de la cotisation de stabilisation, ne devra pas excéder 18 % de la masse salariale.

CONSIDÉRANT que le projet de loi ne sera pas applicable au régime de retraite des élus municipaux ;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande, par souci d'équité envers les employés municipaux, que le projet de loi soit applicable aussi aux régimes de retraite des élus municipaux, dont ceux gérés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA).

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Farnham demandent à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance que les dispositions du projet de *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* soient appliquées à leur régime de retraite.

**2014-363**

#### **Comptes à payer**

Documents : Listes de chèques datées du 2 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 631 539,96 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 392 002,43 \$.



QUE le paiement du compte de dépenses de M. Josef Hüsler soit aussi autorisé.

**2014-364 Transferts budgétaires**

Documents : Dossier de la trésorière daté du 8 septembre 2014 et dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 16 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Objet	Montant	Transfert	
		De	À
Achat d'équipements au Service de sécurité incendie	18 500 \$	02-150-00-417	02-220-00-525 (12 500 \$)
			02-220-00-650 (4 000 \$)
			02-220-00-643 (2 000 \$)
Entretien de la piscine Saint- Bruno	8 500 \$	02-690-10-629	02-701-41-522
Fête nationale	8 000 \$	01-234-85-000	02-701-70-447

**2014-365 Indicateurs de gestion 2013**

Est déposé le rapport des indicateurs de gestion 2013 pour la Ville de Farnham.

**2014-366 Vérification des états financiers 2014**

Document : Dossier de la trésorière daté du 23 août 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham mandate la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. pour la préparation et la vérification des états financiers de l'année 2014, au coût de 14 850 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413.

**2014-367 Radiation de comptes à recevoir**

Document : Dossier de la trésorière daté du 11 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que des comptes à recevoir sont maintenant prescrits, faute d'avoir pu recouvrer les sommes;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier les comptes à recevoir suivants :



Facture	Débiteur	Objet	Montant
2FE000085			
2FE000141	Giovanni Pizzeria	Eau au compteur	102,75 \$
2FE000195			
4440	Caroline Cyr	Annulation d'inscription	68,38 \$
		<b>Total :</b>	<b>171,13 \$</b>

QUE des radiations soient imputées au poste budgétaire 02-190-00-940.

**2014-368**

**Subvention à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand**

Document : Lettre de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand datée du 15 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand reçoit, pour l'année scolaire 2014-2015, trois cent quatre-vingt-six élèves de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand demande une somme de 5 \$ par élève;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand une somme de 1 000 \$ pour l'année scolaire 2014-2015.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2014-369**

**Subvention à la Paroisse Saint-Romuald-de-Farnham**

Document : Lettre de Paroisse Saint-Romuald-de-Farnham datée du 27 août 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte, à titre de subvention, de procéder au marquage des lignes du stationnement de l'église Saint-Romuald situé sur la rue Laflamme.

QUE ces travaux seront effectués en 2015.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2014-370**

**Subvention au Fonds de développement Farnham-Rainville inc.**

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement Farnham-Rainville inc. refera son site Internet sous peu;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie au Fonds de développement Farnham-Rainville inc. une somme de 1 000 \$ pour les travaux de refonte de leur site Internet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.





**2014-371 Spectacle bénéfique - Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec (SLA)**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Lucie Longpré datée du 19 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète deux billets VIP pour le spectacle bénéfique du 14 novembre 2014 au profit de la Société de la sclérose latérale amyotrophique du Québec (SLA), au coût de 125 \$ chacun.

QUE ces billets soient attribués à deux membres du conseil par tirage au sort.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

**2014-372 Subvention à l'organisme Dek hockey Farnham**

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une somme de 500 \$ à l'organisme Dek hockey Farnham pour le travail effectué pour mettre sur pied le projet de dek hockey à Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970.

**2014-373 Subvention au Club de patinage artistique de Farnham**

Documents : Lettre du Club de patinage artistique de Farnham datée du 3 septembre 2014 et dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 16 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie au Club de patinage artistique de Farnham des heures gratuites de glace à l'aréna Madeleine-Auclair le 31 janvier de 8 h à 21 h et le 1<sup>er</sup> février 2015 de 9 h à 15 h pour la tenue de la Finale régionale Star Michel Proulx/Jeux du Québec pour la région Richelieu-Yamaska.

**2014-374 Campagne de financement de Centraide**

Document : Courriel de la trésorière daté du 25 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham, dans le but d'encourager ses employés à contribuer à la campagne de financement 2014 de Centraide, donne, pour chaque versement hebdomadaire fait par ses employés, la même somme jusqu'à concurrence de 1 \$ par employé par semaine.

QUE cette contribution soit toutefois d'un maximum de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.





**2014-375 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 7**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 9 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 7 des travaux de vidange des fosses à la compagnie Groupe Deslandes Fortin au montant de 1 888,81 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**Ressources humaines**

**2014-376 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 19 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Sylvain Lapointe à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter du 14 octobre 2014 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

**2014-377 Embauche d'un opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux)**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 17 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Clermont Bouvier à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux), à compter du 14 octobre 2014.

QUE les conditions d'embauche de M. Bouvier soient celles de la convention collective actuellement en vigueur.

**2014-378 Démission du chef d'équipe (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)**

Document : Lettre de M. François Tringle datée du 11 septembre 2014 et dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte la démission de M. François Tringle au poste de chef d'équipe au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) effective à compter du 11 septembre 2014.



QUE le conseil municipal remercie M. Tringle pour les services rendus à ce poste depuis le 4 août 2014.

### *Travaux publics*

**2014-379 Club Riverain V.T.T. - Autorisation de passage**

Document : Lettre du Club Riverain V.T.T. datée du 22 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise les membres du Club Riverain V.T.T. à traverser le chemin Lebeau à la hauteur de la piste cyclable.

QUE le droit de passage demandé sur le lot 5 034 534 du cadastre du Québec (près de la caserne) ne peut être octroyé, la Ville de Farnham n'étant plus propriétaire de cet immeuble.

QUE cette autorisation (chemin Lebeau) pourra être retirée en tout temps à la discrétion des membres du conseil municipal.

### *Services techniques et développement*

**2014-380 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 285, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 285, rue Principale Est (Affichage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété sise au 285, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que des auvents soient installés aux ouvertures de l'étage, tel qu'illustré dans la proposition soumise.

**2014-381 Demande de certificat d'autorisation - Propriété sise au 592, rue Saint-Paul**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour la propriété sise au 592, rue Saint-Paul (Affichage);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété sise 592, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'enseigne posée à plat sur la façade soit fabriquée de bois ou de tout autre matériel équivalent en remplacement du plastique recyclé;
- Qu'une harmonisation des polices de caractère de l'enseigne apposée à plat sur la façade avant du bâtiment et de l'enseigne détachée (Bannière);
- Qu'une harmonisation des couleurs utilisées pour l'enseigne apposée à plat sur la façade avant du bâtiment et de l'enseigne détachée (Bannière).

**2014-382**

**Demande de permis - Propriété sise au 405, rue Meigs**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la propriété sise au 405, rue Meigs (Construction, affichage et terrasse);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission du permis de construction et des certificats d'autorisation pour l'affichage et la terrasse pour la propriété sise au 405, rue Meigs, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les caractéristiques architecturales du bâtiment projeté respectent l'esquisse soumise.
- Que le revêtement de la toiture devra être dans les tons de gris afin de s'harmoniser davantage aux couleurs proposées pour le bâtiment principal;
- Prévoir une barrière (clôture ornementale, muret, colonnes basses, végétaux ou agencement de ces éléments) afin de délimiter le pourtour de la terrasse commerciale;

Si l'enseigne du bâtiment s'avérait différente de celle proposée sur l'esquisse, le nouveau projet d'affichage devra être soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour approbation.

**2014-383**

**Demande de permis - Propriété sise aux 355-357, rue Saint-Jean**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis aux 355-357, rue Saint-Jean (Fenêtres et portes du bâtiment principale et revêtement extérieur du garage isolé);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 355-357, rue Saint-Jean (Fenêtres et portes du bâtiment principale et revêtement extérieur du garage isolé), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition de prévoir un encadrement (Chambranle) au pourtour de chacune des ouvertures remplacées.

**2014-384 Demande de permis - Propriété sise aux 339-341, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2014.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée visant la rénovation du bâtiment sis aux 339-341, rue Principale Est (Peinture du revêtement extérieur);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'émission d'un permis visant la rénovation du bâtiment sis aux 339-341, rue Principale Est (Peinture du revêtement extérieur), en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition qu'aucune surface de maçonnerie ne soit peinte dans le cadre des travaux.

QUE la résolution 2014-286 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2014-385 Abrogation de la résolution 2013-141 - Ouverture d'une rue**

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié et que l'ouverture d'une rue n'est plus nécessaire;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la résolution 2013-141 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2014-386 Travaux de la rue William phases 2 et 3 - Réception finale**

Document : Dossier du directeur des Services techniques et du développement daté du 24 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de la phase 2 a été effectuée le 1<sup>er</sup> mars 2010 (résolution 2010-100);

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux de la phase 3 a été effectuée le 4 juin 2012 (résolution 2012-279);

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à la réception finale des travaux d'infrastructures de la rue William, phases 2 et 3 (lot 4 354 075 du cadastre du Québec) en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture de cette partie de la rue William (lot 4 354 075 du cadastre du Québec).



QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, de ces travaux d'infrastructures, sans autre modalité.

**Loisirs, culture et tourisme**

**2014-387 Noël aux flambeaux - Fermeture temporaire de rue**

Document : Dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 15 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire de la rue Yamaska Est (entre le stationnement de la compagnie Tarkett et la rue McCorkill) le 6 décembre 2014 de 13 h à 21 h pour la tenue de l'activité Noël aux flambeaux.

**2014-388 Centre local de développement de Brome-Missisquoi**

Documents : Lettre du Centre local de développement de Brome-Missisquoi datée du 6 février 2014 et dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie le projet de Tournée des carrefours culturels 2014-2015 du Centre local de développement de Brome-Missisquoi et entend y participer.

QUE la Ville de Farnham accepte de participer au projet pour une somme de 840,59 \$ et y contribue en biens et services pour une somme de 500 \$.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham l'entente à intervenir avec le Centre local de développement de Brome-Missisquoi en lien avec de projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-20-447.

**2014-389 La Grande Marche**

Documents : Lettre de M<sup>me</sup> Kim Lewis, non datée et dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 17 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les deux trajets de La Grande Marche de l'organisme Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi qui sera tenue le 7 octobre 2014 dès 9 h.

**2014-390 Tournoi de volleyball**

Documents : Lettre de M<sup>me</sup> Lucie Longpré datée du 19 septembre 2014 et dossier de la directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 septembre 2014.



Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la fermeture temporaire du stationnement Conrad-Blain du 21 août 2015 à 8 h au 24 août 2015 à 16 h pour la tenue d'un tournoi de volleyball de plage.

### Ajouts

**2014-391**

#### **Renouvellement du contrat d'assurances de dommages**

Document : Dossier de la trésorière daté du 23 septembre 2014.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet de renouveler le contrat de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses;

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015 via le courtier d'assurances BFL Canada inc.

DE verser, pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015, la prime de la Ville soit 71 020 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs soit BFL Canada inc.

DE verser la somme de 25 832 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2014-2015 ainsi que la somme de 21 185 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**2014-392**

#### **Embauche d'un pompier**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 2 octobre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à l'embauche de M. Guy Laflamme à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la période de probation de M. Laflamme débutera lors de sa première journée de travail à ce titre.

**2014-393**

#### **Routes du ministère des Transports - Signalisation**



Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 septembre 2014.

Il est PROPOSÉ par M. Roger Noiseux

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande au ministère des Transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation aux endroits suggérés dans le dossier du directeur du Service des travaux publics

### **Deuxième période de questions**

Les dix-neuf personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Pavage de la piste cyclable;
- Remerciements pour la participation au 100<sup>e</sup> anniversaire de l'école Saint-Romuald;
- Castors rue Dollard Ouest;
- Vitesse route 104 et freins moteurs;
- Déversement de purin;
- Poteaux rue Jacques-Cartier;
- Balançoire M. Falcon;
- Lignes de rues intersection des rues Principale et Jacques-Cartier;
- Véhicules lourds rues Jacques-Cartier et Principale;
- Centre de la nature;
- Démission du directeur du Service des loisirs, culture et tourisme;
- Fermeture de la rue Principale et détour.

La séance est levée à 19 h 38.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Josef Hüsler  
Maire